



Réferee au prud'homme (etape ?)

Par **Gregory77430**, le **02/02/2009** à **11:29**

Bonjour , rn Suite a plusieurs question poser sur ce forum , j'aimerais faire un referee au prud'homme car mon employeur fait la sourde oreille depuis un ans sur les theme suivant :
rnrn - Retrait sur paye de 2H (25/11/2007) - Aucune réponse - Prime de 4% stipuler dans convention non attribué - Aucune réponse - Décompte jours congé payé fausse (4 jour retiré en trop)
rn - 2H retiré pour Visite Médical mais interdi par art.R4624-28 du code du travail - Aucune réponse.
rnrnJ'ai tout les document pour confirmer mes demandes , Seulement je ne connait pas du tout la procedure ? Quelle sont les étapes un a un ?

Par **Visiteur**, le **02/02/2009** à **21:31**

bonsoir,rnrnil vous faut aller retirer un imprimé aux prud'hommes. (du lieu de travail)rnle remplir et le ramener..
rnrnvoilà c'est tout simple... ils vous donnent même une liste avec des permanences d'avocats....

Par **Gregory77430**, le **03/02/2009** à **08:18**

Puis-je le faire par correspondance car voyer vous , j'habite a 180 km aller-retour de mon etablissement de travail mais mon lieux de travail est variable en tant qu'agent de securite et en ce momen a 50 km(aller) de chez moi. Puis je aller a proximiter de mon lieux de travail ou cela s entend par le lieux ou j'ai ete embaucher ?
rnrn Est ce le meilleur moyen ou dois je directement les attaquer en justice ?